

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2019/.....¹⁴⁸/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/006/AN
DU 24 AVRIL 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

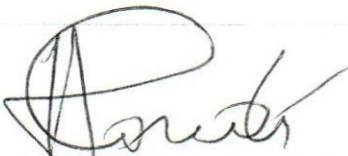
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/006/AN du 24 avril 2019, portant autorisation de ratification de l'Accord Cadre (Financement par vente à Tempérament) (Actifs) relatif au Projet concernant le financement du Programme de Développement des Chaines de Valeurs du Riz en République de Guinée, entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), signé le 16 janvier 2019, pour un montant de 5.320.000USD. **Projet n° : GIN-1026.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

24 MAI 2019
Conakry, le


Prof. ALPHA CONDE